

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 6252

présenté par

Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« XXVI. – Les dispositions du présent article entrent en application à l'issue de la remise au Parlement par le Gouvernement d'un rapport d'information sur les mesures à mettre en œuvre pour permettre un accompagnement efficace de retour à l'emploi par les services de l'État à La Réunion. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel nous souhaitons pousser le Gouvernement à prendre en compte les nombreux effets négatifs que vont engendrer ce projet de loi et à y remédier. En effet, en reculant l'âge de départ à la retraite le Gouvernement va mettre en profonde difficulté les citoyens qui peinent à trouver un emploi, ont eu une carrière hachée, sont au chômage...

Certaines catégories de la population et certains territoires seront plus impactés que d'autre.

A La Réunion par exemple, la faiblesse des taux d'emploi constitue une des caractéristiques majeures de l'économie de l'île. L'étude 2020 du Haut conseil de la famille « Diversité et précarité : le double défi des univers ultramarins » nous rappelle ainsi que depuis plusieurs décennies, La Réunion compte moins d'une personne d'âge actif sur deux en emploi (46% en 2017), le taux de chômage est ainsi parmi les plus élevé de France (18,5% contre 7,9% pour la moyenne française). Également, la part des personnes d'âge actif déclarant n'être ni en emploi ni au chômage s'élève à 15,4% contre 9,5% en moyenne nationale.

Rappelons également que les retraites des réunionnais sont les moins élevés de France, hormis le

cas exceptionnel de Mayotte. L'Insee indique aussi que la moitié des retraités réunionnais perçoivent au total un montant brut de retraite inférieur à 850€ par mois. C'est 43 % de moins que dans l'Hexagone, où un retraité sur deux perçoit une pension de retraite inférieure à 1 480€. Parmi les causes des faibles revenus des personnes âgées, les nombreuses carrières incomplètes qui entraînent des départs à la retraite plus tardifs (22% des retraités réunionnais en 2016 sont partis à la retraite à 65 ans, contre 15% dans l'Hexagone).

Ainsi ce projet de loi aura un impact délétère sur la vie de milliers de réunionnais et réunionnaises. Le Gouvernement ne peut y rester sourd, qu'il retire sa réforme ou qu'il prenne de véritables mesures pour en limiter les effets !